

Ecole maternelle de St Ay
22, rue de la métairie
45130 St Ay
Tel : 02 38 86 86 35

Conseil d'école du 19 mars 2024

Présents :

Représentants de la mairie : M Foulon Adjoint aux Affaires Scolaires
Enseignants : Mme Montant, Mme Meunier, Mme Denichère, Mme Ferreira, M Moreau,
Représentantes des parents d'élèves : Mme Maligne, Mme Caret, Mme Blin, Mme Thomas, Mme Houdas, M Chatelain,
Excusés : Mme Guilloteau, M Bonhème, M le Maire

1. la vie de l'école

1.1. Les inscriptions et les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2023

Les inscriptions ont lieu actuellement et s'achèveront le vendredi 22 mars.

Bien que l'effectif des petits pour l'année prochaine ne soit pas encore connu, les éléments suivants nous donnent des indications pour l'année prochaine. 56 élèves vont quitter l'école pour le CP, il y a aura 44 GS et 53 MS.

Ces premiers chiffres indiquent que l'effectif des grandes sections permettra de faire 2 classes de grand sans impact sur les classes de petits et de moyens.

1.2. Les entretiens parents-enseignants.

Les entretiens ont eu lieu avec l'ensemble des familles qui le souhaitaient. Ils se sont tenus en fonction des classes durant les mois de février et de mars.

Il n'y aura pas de deuxième rendez-vous proposé à l'ensemble des familles en fin d'année. Cependant comme cela a été dit durant les rencontres, les familles qui souhaiteront un second entretien pourront le demander.

M Moreau rappelle que chaque famille peut solliciter, tout au long de l'année un rendez auprès de l'enseignant de son enfant via le cahier de liaison.

1.3. Sorties de fin d'année

Les grandes sections iront au château de Chambord le 30 mai prochain

Pour les classe de petits et de moyens nous sommes en recherche de sorties, mais le cout des transports sont un frein important.

2. la demande de consultation sur les rythmes scolaire.

M Foulon revient sur le débat sur les rythmes scolaire. La consultation menée par les membres de l'API a permis de lancer la discussion sur la possibilité d'un passage à une semaine de 4 jours.

La mairie a donc proposé un processus pour permettre à chacun de s'exprimer et d'avoir un avis le plus éclairé possible avant une consultation large des parents d'élèves et des conseil d'école.

La réunion publique du 20 février dernier était la première étape de ce processus.

M Foulon regrette vivement que durant cette réunion les interventions et le ton virulent de certaines des enseignantes de l'école élémentaire n'aient pas permis à chacun de s'exprimer sereinement.

Il poursuit en indiquant que les professeures de l'école élémentaire avaient tenu des propos diffamatoires en affirmant qu'il n'y avait pas de véritables activités périscolaires à St Ay . Les même enseignantes ont soutenu qu'il n'y avait pas de soutien pour les élèves de 6^{ème} au collège de St Ay parce que le rythme scolaire actuel ne permettait aux enseignants d'y participer.

M Foulon est également revenu sur la consultation prévue à la fin de cette réunion et contre laquelle les enseignantes de l'école élémentaire ont vivement protestée.

Il affirme également que des enseignants de l'école élémentaire ont milité pour la semaine de quatre jours durant leurs réunions de rentrée.

M Foulon déclare également que M le maire et l'ensemble du conseil municipal souhaitent que le choix du rythme scolaire repose uniquement sur l'intérêt des enfants de St Ay.

Il annonce ensuite que le processus continu. Cette démarche respecte le cadre imposé par l'Education nationale et la DRAJES (Direction régionale Jeunesse et Sport) pour la partie périscolaire.

La commission scolaire se réunira sous dix jours afin de déterminer les horaires qui seront adoptés en cas de passage à 4 jours.

A l'issue de ce travail en commission, l'ensemble des parents seront consultés.

M Moreau propose d'utiliser les listes électorales des écoles maternelle et élémentaire. Ces listes sont à jour et permettent à l'ensemble des parents électeurs de voter.

M Foulon précise que la consultation se tiendra avant les vacances de printemps.

3. Les projets de rénovation de la BCD de l'école

3.1. Les subvention du CNRÉ

Le Conseil National de la Refondation éducation octroie des subventions en faveur des écoles afin d'accompagner des projets d'innovations pédagogiques.

Il faut pour cela constituer un dossier en accord avec la commune, en effet les communes doivent avancer une partie des subventions et s'engager à assurer la maintenance du matériel informatique. L'équipe enseignante souhaite donc avant de présenter notre projet demander l'avis du conseil municipal.

3.2. le projet pour notre école.

L'équipe enseignante souhaite déposer un dossier afin de transformer notre BCD pour en faire un espace plus fonctionnel et plus propice aux apprentissages. Nous aimeraisons changer le mobilier, renouveler le fonds de notre bibliothèque installer un vidéo projecteur et un matériel informatique récent connecté à internet.

Pour l'instant la BCD n'est pas pleinement exploitable, le mobilier ne permet pas de s'installer confortablement ni de profiter pleinement de nos livres.

M Foulon ne voit pas d'opposition de principe à ce projet. Il doit cependant disposer d'éléments pour savoir sur quel budget affecté l'avance de la subvention.

4. L'utilisation du don de l'API

Tout d'abord l'équipe enseignante tiens à remercier les membres de l'API pour leur engagement en faveur de l'école qui s'est traduit par un don de 2000 €.

Ce don sera dépensé en achetant un tunnel suspendu pour notre structure de motricité, par l'achat de tapis de repos et éventuellement d'une enceinte Bluetooth.

5. Les questions concernant la mairie

5.1. le remplacement des sèche-mains électrique.

Les sèche-mains électriques ont été remplacés durant les vacances de février par des essuie-mains papier.

Le changement a été immédiat dans notre école et il appréciable de retrouver une atmosphère d'école plus sereine.

Nous remercions les services techniques pour la mise en place des nouveaux essuie-mains papier.

M Moreau ajoute qu'à l'avenir il serait important de consulter les utilisateurs de locaux avant de procéder à des changements qui impactent le quotidien de l'école.

M Foulon approuve et déclare qu'après être passé à l'école et avoir perçu le problème il avait fait en sorte que celui-ci soit réglé aussi vite que possible.

5.2. le développement durable au sein de notre école

Suite à une animation pédagogique sur le développement durable les enseignantes aimeraient savoir s'il est possible de mettre en place un dispositif permettant un tri des déchets au sein de notre école.

Il s'agirait de fournir une poubelle par classe pour recueillir les déchets recyclables et en particulier un bac pour recueillir les chutes de papier.

M Foulon répond qu'il pensait que le papier pouvait être recyclé dans les poubelles jaunes. Il va se renseigner sur cette question auprès de Mme Quéré l'adjointe au développement durable, pour trouver la meilleure solution à ce problème.

5.3. le projet d'extension de la cour

Les parents d'élèves demandent s'il est possible de faire le point sur l'extension de la cour.

M Foulon répond que le projet suit son cours, mais il n'est pas programmé de travaux sur le budget 2024. En effet d'autres projets seront mis en œuvre cette année.

Cependant la réflexion continue et une commission scolaire se tiendra cette année pour définir les grandes lignes de l'extension de cette cour et en particulier l'installation d'un préau.

5.4. les travaux au sein de l'école

5.4.1. les sanitaires des grands

L'équipe enseignante souhaite qu'une réflexion soit menée sur la rénovation des toilettes des grandes sections. En effet, ces toilettes sont vétustes, elles sentent souvent fort mauvais malgré de gros efforts des atsems pour que les enfants tirent les chasses d'eau. Ces toilettes manquent également d'intimité pour les enfants les plus grands de notre école.

Ces sanitaires sont également une sortie vers la cour de récréation et nous pensons que pour les enfants les plus âgés de notre école il serait nécessaire d'avoir des toilettes avec une porte pouvant préserver l'intimité des enfants pendant que leurs camarades entrent et sortent de récréation.

Cet espace a besoin d'être repeint et le sanitaire rénové, le tout semble dater de la création de l'école, en 1976.

M Foulon répond qu'une évaluation sera faite avec les services techniques afin de trouver une solution à ces problématiques.

5.4.2. les fuites dans notre école

Les enseignantes signalent que plusieurs fuites au plafond dégradent peu à peu notre école. Et notamment près de la classe 2 et la BCD les murs sont marqués et une plaque de faux-plafond est tombée dans la bibliothèque.

M Foulon répond que les devis pour ces travaux sont faits et qu'ils seront validés prochainement.

6. La coopérative scolaire

6.1. le bilan de la coopérative

Le solde coopérative à la fin du mois de février est de 2778, 06 €
Le second appel aux dons est en cours.

7. Les actions de l'API en faveurs de l'école

Les parents élus énumèrent les actions de l'API en faveurs des écoles et ce qu'elles ont rapportées :

- La journée API Days 1000€
- la buvette pour le théâtre 120€,

L'API a également organisé un loto qui a recueilli près de 4500 €.

L'équipe enseignante remercie une nouvelle les membres de l'API pour leur engagement.

8. Questions diverses

8.1. les vidéos sur le temps périscolaire.

M Foulon souhaite revenir sur les dessins animés diffusé sur le temps périscolaire les jours de pluie. Suite aux remarques de plusieurs familles, il a été demandé aux animateurs de trier les DVD, afin de s'assurer qu'il n'y ait que des films adaptés aux enfants de maternelle dans le service des petits.

Il est arrivé que des films déconseillé au moins 7 ans soient diffusé sur le temps périscolaire, M foulon assure que cela n'arrivera plus.

Séance levée à 20h00